

DIRECTIVES DE L'EXPO 2005
A L'INTENTION
DES PARTICIPANTS OFFICIELS

GL10-5

Directives relatives aux installations informatiques et de
télécommunication

(août 2004)



L'Association japonaise pour l'Exposition Internationale
de 2005

L'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 publiera des directives à l'intention des participants officiels, qui couvriront tous les aspects de l'Exposition, de la préparation des constructions modulaires à l'exploitation au quotidien des pavillons.

Les directives seront numérotées de façon séquentielle comme suit : GL1-1, GL1-2, GL1-3, puis GL2-1, GL2-2, GL2-3, etc., sachant que GL est l'abréviation de "Guidelines" en anglais et que le premier chiffre rappelle le Règlement Spécial de l'EXPO 2005 AICHI auquel lesdites directives se rapportent. Ainsi toutes les directives commençant par GL1 sont fondées sur le Règlement Spécial No.1, celles commençant par GL2 , sur le Règlement Spécial No.2 et ainsi de suite.

Les directives seront publiées au fur et à mesure des besoins, et non dans l'ordre numérique. Ainsi, les "Directives GL4-1 relatives aux aménagements sur les constructions modulaires allouées aux participants officiels" seront publiées parmi les premières puisqu'elles contiennent des informations dont les participants auront besoin très tôt pour planifier et concevoir leurs projets d'exposition dans leur pavillon respectif. Les participants officiels sont priés de suivre ces directives au moment de leurs préparatifs et sont invités à prendre contact avec le groupe d'assistance aux participants officiels, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous, pour toute demande de clarification ou pour toute question concernant les directives.

Official Participation Group
Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Adresse :	Iino Building 7F 2-1-1 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku Tokyo 100-0011 Japon
E-mail :	ofipat@expo2005.or.jp
Tél. :	+81-3-5521-1612
Fax. :	+81-3-5521-1613

Sommaire

I. A propos des Directives relatives aux installations informatiques et de télécommunication	2
II. Présentation générale du système informatique et de télécommunication	2
III. Infrastructures de télécommunication sur le site de l'EXPO 2005 AICHI	2
IV. Pour utiliser les infrastructures de télécommunication	4
V. Services disponibles	5
VI. Appareils compatibles et démarches pour l'obtention de lignes de télécommunication	8
Annexes	12

I. A propos des Directives relatives aux installations informatiques et de télécommunication

1. Objet

Les Directives relatives aux installations informatiques et de télécommunication (ci-après dénommées "les présentes Directives") expliquent les modalités et les démarches à effectuer pour l'obtention d'une (de) ligne(s) de télécommunication et le branchement d'appareils compatibles, mis à la disposition des participants officiels (ci-après dénommés "les Participants") par l'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 (ci-après dénommée "l'Organisateur").

2. Un aperçu des services de télécommunication concernés par les présentes Directives est présenté dans le Règlement spécial No.10 concernant les services généraux aux articles suivants :

- (1) article 40 : Fournisseurs des services
- (2) article 41 : Installations et autres aménagements par l'Organisateur
- (3) article 42 : Fourniture de prestations de télécommunication
- (4) article 43 : Obligations des participants
- (5) article 44 : Autorisations d'émettre et d'exploiter une station radio
- (6) article 45 : Lutte contre le parasitage électrique et autres interférences
- (7) article 46 : Travaux d'aménagements spéciaux

II. Présentation générale du système informatique et de télécommunication

Afin d'assurer une gestion et une exploitation rationnelle de l'Exposition Internationale de 2005, Aichi, Japon (ci-après dénommée "l'EXPO 2005 AICHI", l'environnement informatique du site sera aménagé comme suit, intégrant une large gamme de technologies.

1. Présentation générale du système

- (1) Système d'aide à la gestion
 - Intranet de gestion
 - Système de gestion comptable et de contrôle du chiffre d'affaires
 - Système logistique
 - Equipement de radiodiffusion, etc.
- (2) Système global d'offres d'informations
 - Site Internet (sur ordinateur et sur mobile)
 - Système d'affichage des temps d'attente devant les pavillons
 - Système de réservation de visites
 - Système de panneaux d'affichage, etc.

III. Infrastructures de télécommunication sur le site de l'EXPO 2005 AICHI

1. Câblages

L'Organisateur installera sur le site de l'EXPO 2005 AICHI (ci-après dénommé "le site") un réseau de fibres optiques et de câbles métalliques, auquel les participants pourront être connectés. Le Centre de gestion informatique, situé dans le Bâtiment administratif, distribuera et contrôlera le réseau de câbles jusqu'aux différentes

installations sur le site.

(1) Fibres optiques

Le réseau de distribution en boucle en fibres optiques, permet d'assurer une grande stabilité des lignes de télécommunication sur le site.

Le câble optique sur lequel seront connectés en interne les participants est composé d'un fil central relié directement au répartiteur principal ("Main Distribution Frame" ou MDF) situé dans le Bâtiment administratif, et de deux conducteurs, l'un assurant l'accès téléphonique via les noeuds locaux qui distribuent des lignes dans toutes les directions sur le site, et l'autre assurant une large bande passante pour la réception télévisuelle.

a) Grâce au fil central relié au MDF, les participants n'auront qu'à s'abonner directement auprès de l'opérateur de télécommunication de leur choix, qui assurera les liaisons jusqu'au Bâtiment administratif, pour avoir accès aux différents services de téléphone, d'Internet, etc. Les contrats (abonnements) seront passés individuellement entre chaque participant et l'opérateur de son choix.

b) Grâce au connecteur relié aux noeuds locaux, on pourra brancher sur le réseau interne de l'EXPO 2005 AICHI les appareils téléphoniques (téléphone Internet relié au standard), les ordinateurs et les terminaux POS, fournis gratuitement par l'Organisateur, ainsi que les appareils téléphoniques et les ordinateurs supplémentaires loués aux participants par l'Organisateur sur demande, de même que les terminaux pour le système interne de réservation. Les ordinateurs et les appareils téléphoniques apportés par les participants ne pourront pas être connectés sur le réseau interne de l'EXPO 2005 AICHI.

Les participants sont invités à construire leur propre réseau privé (RPV) s'ils souhaitent utiliser leurs propres appareils. Pour toute liaison avec l'extérieur du site, prière d'utiliser l'infrastructure décrite à l'alinéa a) ci-dessus.

c) Le connecteur pour la réception télévisuelle est équipé d'un convertisseur de support intégré dans le boîtier de raccordement situé dans chaque pavillon, afin d'assurer la conversion en signaux électriques. Il suffira donc pour le participant de connecter son téléviseur au boîtier à l'aide d'un câble coaxial.

(2) Câbles métalliques

Tous les câbles métalliques partent du Bâtiment administratif et sont reliés directement aux différents pavillons. Tout comme pour le câble optique, pour avoir accès aux différents services offerts par les opérateurs, les participants n'auront qu'à s'abonner auprès de celui de leur choix, qui assurera les liaisons jusqu'au Bâtiment administratif,

Veillez noter que l'emplacement du site ne permet pas d'avoir des connexions ADSL.

2. Spécifications techniques

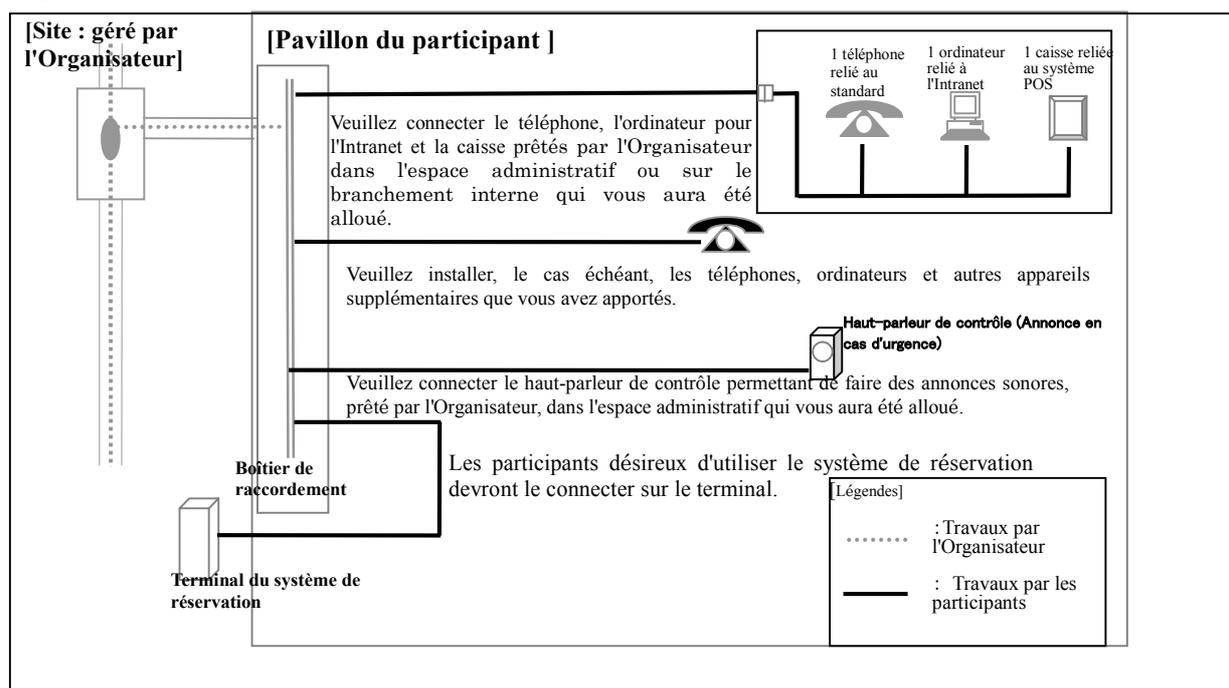
- (1) Fibres optiques
Câble monomode en fibres optique avec bande de fréquence de 1,31µm.
Perte par rapport au Centre de gestion informatique : entre 1,8 et 5,9dB selon les endroits.
- (2) Câbles métalliques
Câble CCP-AP : diamètre du fil central : 0,4mm
Gaine d'aluminium entourée d'un isolant.
Perte par rapport au Centre de gestion informatique : entre 0,3 et 4,8dB selon les endroits.

IV. Pour utiliser les infrastructures de télécommunication

1. Travaux d'installation

La répartition des travaux d'installation - à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagements intérieurs des modules alloués aux participants - entre les participants et l'Organisateur est résumée dans le graphique ci-dessous.

Fig. 1

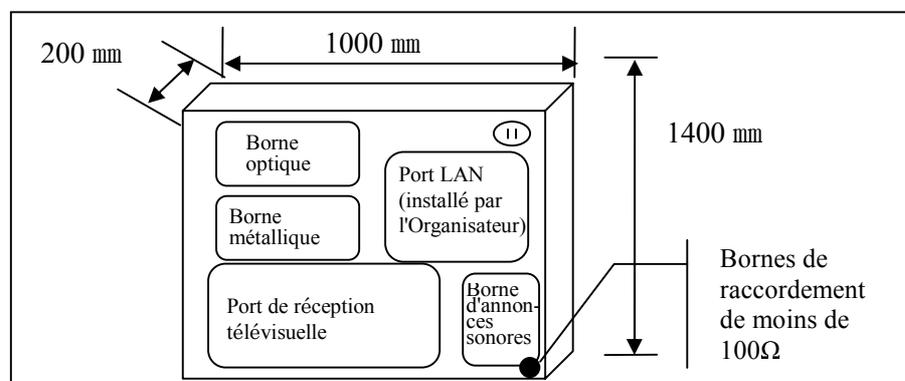


* Tous les appareils autres que ceux prêtés gratuitement par l'Organisateur seront entièrement à la charge du participant.

2. Boîtier de raccordement dans chaque pavillon

Le graphique ci-dessous présente une image du boîtier de raccordement installé dans un pavillon (à titre purement informatif).

Fig.2



V. Services disponibles

1. Appareils à prêter

(1) Téléphone relié au standard

L'Organisateur prêtera gratuitement à chaque participant un appareil téléphonique qui pourra être relié au standard téléphonique du site. Tout participant désireux de disposer d'un deuxième poste pourra en louer un auprès de l'Organisateur (¥40.000 par appareil, tarif location unique, valable pendant toute la durée de l'EXPO 2005 AICHI).

Ces appareils permettent de contacter l'Organisateur ou de contacter les autres participants.

Le système de communication retenu sera celui de la téléphonie vocale par Internet (le modèle des appareils n'a pas encore été déterminé).

Ces appareils fonctionnent en 100V : les participants sont donc priés de prévoir une prise électrique à proximité de l' (des) emplacement(s) où ils comptent installer l'(les) appareil(s) téléphonique(s).

Les appareils reliés au standard ne peuvent être utilisés que pour des communications internes au site (aire de Nagakute et aire de Seto), mais ne permettent pas de communiquer avec l'extérieur. (Pour la communication avec l'extérieur, le Participant est demandé à contracter directement avec le fournisseur pour l'appareil et la ligne.) Ils servent également de terminaux pour gérer les deux systèmes (a) et (b) indiqués ci-dessous.

Prière d'installer ces appareils dans une pièce ou un espace administratif où du personnel du participant sera présent en permanence pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI, afin d'assurer un contact à tout moment.

Les participants sont priés de prévoir le câblage nécessaire pour assurer la connexion entre le port LAN installé dans le boîtier de raccordement de chaque pavillon et l'(les) appareil(s) téléphonique(s).

(a) Système indiquant le temps d'attente devant le pavillon

Le téléphone relié au standard peut servir de terminal permettant d'afficher

le temps d'attente estimé avant de pouvoir entrer dans un pavillon. Les participants pourront entrer les données nécessaires à intervalles réguliers (probablement toutes les heures) en répondant à l'appel automatique du système.

(b) Système de contact en cas d'urgence

Le téléphone relié au standard peut servir de terminal pour diffuser des informations en cas d'urgence. Un message sonore sera communiqué par téléphone en cas d'urgence : les participants devront suivre les consignes de ce message. De plus amples informations sur ce système seront publiées séparément.

(2) Ordinateur relié à l'Intranet sur le site

Un autre moyen de communication entre les différents acteurs de l'EXPO 2005 AICHI est l'ordinateur relié à l'Internet, prêté gratuitement par l'Organisateur. Tout participant désireux de disposer d'un deuxième ordinateur pourra en louer un auprès de l'Organisateur (¥280.000 par appareil, tarif location unique, valable pendant toute la durée de l'EXPO 2005 AICHI).

L'Organisateur prévoit d'allouer une adresse e-mail à chacun de ces ordinateurs.

Les participants pourront envoyer et recevoir des e-mail à partir de cet ordinateur, et avoir accès au site Internet dédié aux participants que l'Organisateur prévoit de mettre en place. Comme pour le téléphone, les participants sont priés d'installer cet ordinateur dans une pièce ou un espace administratif où du personnel sera présent en permanence pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI, afin d'assurer un contact à tout moment. Les participants sont également priés de prévoir le câblage nécessaire pour assurer la connexion entre le port LAN installé dans le boîtier de raccordement de chaque pavillon et l'ordinateur.

(3) Caisse enregistreuse relié au système POS

Les participants sont priés d'utiliser la caisse enregistreuse relié au système POS ou d'une caisse électronique équipée d'un terminal pour enregistrer le chiffre d'affaires, mise gratuitement à leur disposition par l'Organisateur, pour l'enregistrement de toutes les transactions commerciales effectuées sur le site dans le cadre de leurs activités commerciales. Pour cet appareil également, les participants doivent prévoir le câblage nécessaire pour en assurer la connexion avec le port LAN installé dans le boîtier de raccordement de chaque pavillon.

(4) Terminal pour le système de réservation

Ce système sera proposé uniquement aux participants qui souhaitent l'utiliser. Ceux-ci devront prendre en charge les frais afférents à l'installation des équipements nécessaires. De plus, comme pour les autres appareils, les participants devront prévoir le câblage nécessaire pour en assurer la connexion avec le port LAN installé dans le boîtier de raccordement de chaque pavillon, ainsi que l'emplacement d'une prise électrique 100V à proximité de celui désiré pour le terminal. De plus amples informations sur l'installation et l'utilisation de ce système seront fournies séparément.

(5) Haut-parleurs de contrôle pour les annonces sonores en cas d'urgence

L'Organisateur installera sur le site, aussi bien dans les espaces en plein air que dans les espaces couverts, des haut-parleurs afin de diffuser des informations et des consignes d'évacuation en cas d'urgence. Le contenu de ces messages à diffuser passera par un moniteur (haut-parleur de contrôle) qui devra être installé dans l'espace administratif de chaque pavillon. Tout comme pour le téléphone relié au standard, veuillez le prévoir dans un emplacement où du personnel du participant est présent en permanence pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI, de façon à ce qu'il puisse, en cas de nécessité, entendre clairement les messages diffusés, et émettre des consignes pour faciliter dans les meilleures conditions l'évacuation du pavillon.

Les participants devront prévoir le câblage nécessaire pour en assurer la connexion avec le port LAN installé dans le boîtier de raccordement de chaque pavillon, et installer eux-mêmes le haut-parleur de contrôle dans leur pavillon. Le haut-parleur de contrôle à installer sera fourni par l'Organisateur, qui fera parvenir aux participants séparément les spécifications techniques de l'appareil.

Attention, l'Organisateur n'est pas en mesure de diffuser les messages d'urgence en utilisant l'équipement d'annonces sonores installé dans les pavillons d'exposition. La diffusion des consignes d'évacuation et autres messages d'urgence à l'intérieur du pavillon relève de la responsabilité des participants.

(6) Système de réception télévisuelle

L'Organisateur propose un système collectif de réception télévisuelle par câble.

Les participants sont invités à prévoir dans les plans d'aménagement de leurs pavillons les emplacements des câblages pour avoir accès à ce système. L'Organisateur prévoit une prise dans le boîtier de raccordement, et les participants devront prendre en charge les travaux de connexion avec un câble coaxial entre cette prise et l'emplacement du téléviseur.

Les participants devront se procurer par eux-mêmes un téléviseur. Un abonnement payant au câble leur sera proposé en fonction des chaînes auxquelles ils désirent avoir accès.

Pour des raisons d'esthétique, les participants ne sont pas autorisés à installer des antennes à l'extérieur du pavillon.

De plus amples renseignements sur les chaînes disponibles - le sujet est actuellement encore à l'étude - seront publiés séparément.

2. Câblages nécessaires pour le branchement des différents appareils

Les différents câblages nécessaires pour assurer le branchement des appareils mis à la disposition des participants par l'Organisateur sont résumés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau No. 1

Appareil	Câble	Prise	Arrivée	Divers
Téléphone relié au standard	Câble LAN (CAT 5e ou plus)	Boîtier de raccordement	Espace administratif	Prise électrique 100V à prévoir
Ordinateur relié au réseau l'Intranet	Câble LAN (CAT 5e ou plus)	Boîtier de raccordement	Espace administratif	Prise électrique 100V à prévoir
Caisse enregistreuse relié au système POS (participants ayant des activités commerciales)	Câble LAN (CAT 5e ou plus)	Boîtier de raccordement	Emplacement de la caisse	Prise électrique 100V à prévoir
Terminal pour le système de réservation (pour les participants souhaitant être connectés)	Câble LAN (CAT 5e ou plus)	Boîtier de raccordement	Espace en plein air	Prise électrique 100V à prévoir
Haut-parleur de contrôle pour les annonces en cas d'urgence	Câble ignifugé pour les annonces en cas d'urgence (Cable HP)	Boîtier de raccordement	Espace administratif	

3. Consignes à respecter

(1) Câbles LAN

Les câbles LAN sont généralement soumis à une longueur maximale de 100 m. Prière de contacter l'Organisateur pour concertation si vous avez besoin de câbles qui dépassent cette longueur.

(2) Branchement des appareils

Il est interdit de brancher d'autres appareils que ceux mis à la disposition des participants par l'Organisateur sur les ports LAN installés par l'Organisateur. Les équipements de télécommunication que les participants auront apportés sur le site devront être connectés sur la ligne extérieure après avoir pris un abonnement individuel auprès de l'opérateur de leur choix.

4. Spécifications des appareils

Le matériel mis à la disposition des participants n'a pas été encore arrêté. Des informations complémentaires seront publiées dès que la sélection aura été faite.

5. Durée de l'offre de services

Des informations détaillées seront publiées séparément.

Nous recommandons cependant aux participants de prévoir l'utilisation du téléphone relié au standard et des lignes téléphoniques extérieures à partir du 15 septembre 2004.

Pour en savoir plus sur les différents abonnements, services de télécommunication disponibles et les opérateurs présents au Japon, veuillez-vous référer à l'Annexe.

VI. Appareils compatibles et démarches pour l'obtention de lignes de télécommunication

1. Equipements pouvant être utilisés sur le site

Tout appareil de télécommunication répondant aux normes conformes au Règlement sur la conformité avec les normes techniques des terminaux et l'agrément de conception (Décret No.14 émis le 5 mars 1999 par le Ministère des Postes et des Télécommunications) peut être utilisé sur le site de l'EXPO 2005 AICHI.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous informer auprès du (des)

opérateur(s) de télécommunication auprès duquel (desquels) vous vous abonnez.

2. LAN sans fil

L'Organisateur prévoit d'installer un réseau LAN sans fil sur le site de l'EXPO 2005 AICHI, pour gérer l'utilisation des différents espaces et structures sur le site. Afin d'éviter les interférences hertziennes, les participants désireux d'utiliser le réseau LAN sans fil à l'intérieur de leurs pavillons devront respecter les conditions résumées dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Zone de fréquence	Zone d'utilisation	Utilisateur	
		Participant	Organisateur (infrastructure commune)
5 GHz	en intérieur	oui	non
2,4 GHz	en extérieur	non	oui
	en intérieur	oui	oui

3. Enquête sur le nombre requis des lignes de télécommunication

(1) Nous effectuons une enquête sur le nombre des lignes de télécommunications demandées par les Participants.

Veuillez remplir le formulaire No. 1 ci-inclu en basant sur votre planning détaillé et correct et nous le faites parvenir avant le 31 août 2004. Après avoir analysé le résultat de l'enquête et la consultation avec les Participants, nous déterminerons le nombre de lignes pour chaque Participant.

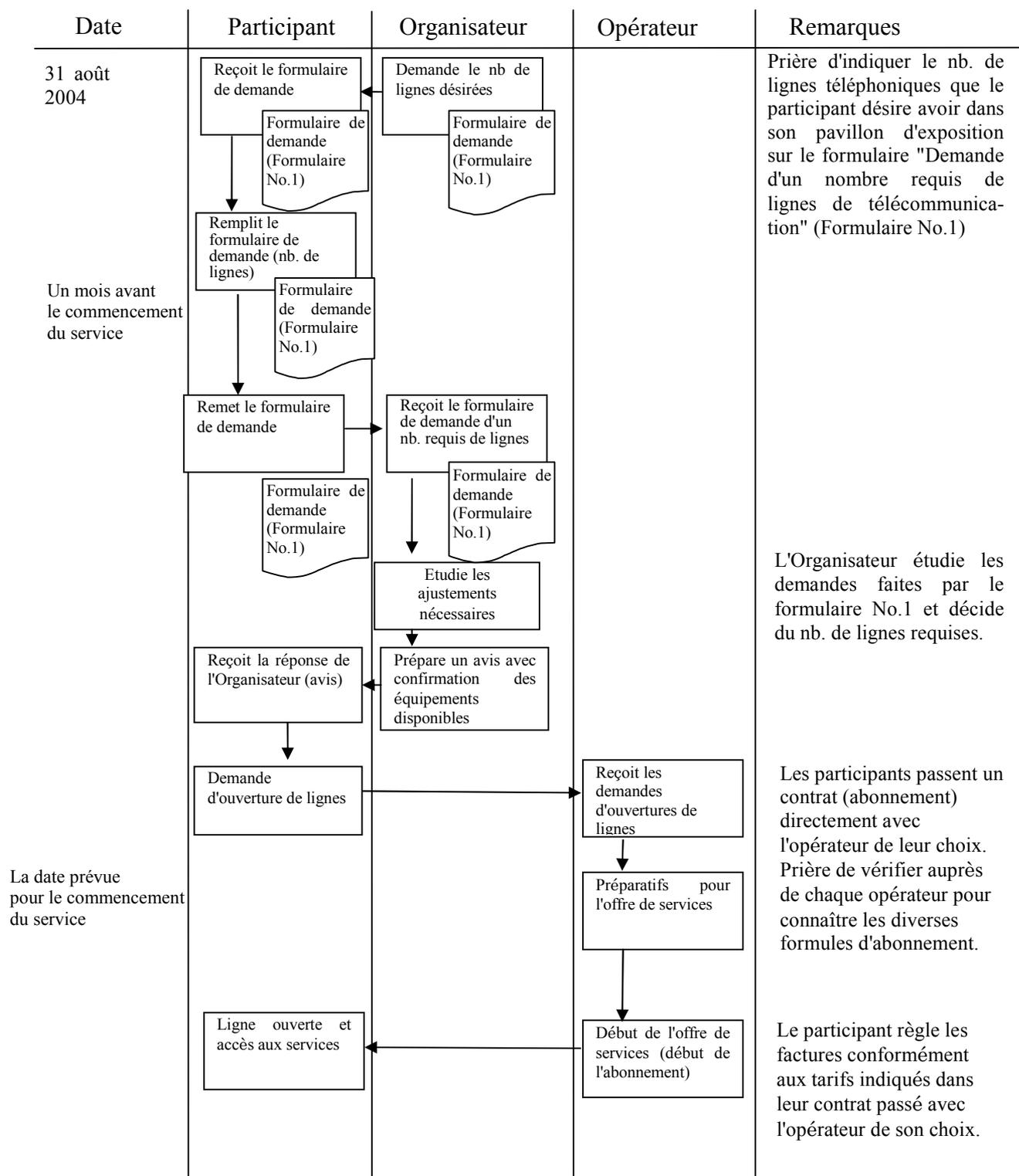
C'est une enquête afin d'établir une estimation correcte de la nécessité des lignes. L'envoi du formulaire No. 1 ne constitue pas le dépôt de votre demande.

Pour obtenir les services de télécommunication, vous êtes demandé à contracter directement avec le prestataire de services.

Renvoyer à : Kizuka (Mr.), Ohnishi (Ms.), Official Participation Group,
Japan Association for the 2005 World Exposition
Address: Nagoya Daiya II Bldg 4F, 3-15-1 Meieki, Nakamura-ku,
Aichi 450-0002 Japan
TEL: +81-52-569-2108 / FAX: +81-52-569-2114
E-MAIL: ofipa@expo2005.or.jp

(2) Calendrier des démarches jusqu'à l'ouverture d'une ligne

Parallèlement à leurs travaux d'aménagement de leur pavillon, nous recommandons aux participants de s'inspirer du diagramme suivant pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une (de) ligne(s) de télécommunication.



* Si la demande d'un nombre requis de lignes n'a pas été remise à l'Organisateur, le participant ne pourra se voir attribuer l'ouverture d'une ligne extérieure.

DEMANDE D'UN NOMBRE REQUIS DE LIGNES DE TELECOMMUNICATION

Le 20...

A l'attention de : Monsieur Shoichiro TOYODA
Président
Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Nom du Commissaire général :

Nom de son représentant :

(sceau)

Par la présente, nous demandons à pouvoir disposer du nombre suivant de lignes de télécommunication dans notre pavillon d'exposition sur le site de l'EXPO 2005 AICHI.

Nom et adresse du représentant du participant	
---	--

<i>Type de service de télécommunication</i>	<i>Spécifications</i>	<i>Nb. de lignes</i>
Téléphonie fixe	analogique	
	numérique (RNIS)	
Réseau privé virtuel (RPV) (numérique)	vitesse : 128kb/s max. (métallique)	
	vitesse : 192kb/s min. (fibre optique)	
RPV analogique	2W : vitesse entre 2.400 b/s et 9.600 b/s ou 3,4 Hz (métallique)	
	4W : vitesse entre 2.400 b/s et 9.600 b/s ou 3,4 Hz (métallique)	
Accès Intranet	vitesse : 100 MB max. (fibre optique)	

Demande d'appareils supplémentaires (location payante) :

<i>Type d'appareil</i>	<i>Nb. d'appareils supplémentaires</i>
Téléphone fixe relié au standard	
Ordinateur relié à l'Internet	

* Ce formulaire est soumis à l'Organisateur pour que ce dernier puisse évaluer les besoins en services de télécommunication et effectuer les préparatifs nécessaires afférents. Les participants devront signer des contrats d'abonnement directement avec le(s) opérateur(s) de leur choix pour obtenir l'ouverture d'une ligne ou l'accès aux services.

* Formulaire à remettre au plus tard le 30 juin 2004.

Annexe

1. Liste des opérateurs proposant des services de télécommunication

Les participants trouveront ci-après des informations sur les opérateurs de télécommunication et les services qu'ils proposent sur le site de l'EXPO 2005 AICHI.

(1) Services de télécommunication accessibles sur le site

- (a) téléphonie fixe (communications nationales et internationales)
- (b) lignes spécialisées (y compris via Internet)
- (c) téléphonie mobile
- (d) téléphonie mobile en norme PHS
- (e) accès Internet
- (f) télévision câblée (CATV) (chaînes payantes) : à l'étude

(2) Les principaux opérateurs offrant les services de télécommunication ci-dessus sont présentés dans la Liste des opérateurs de télécommunication ci-jointe.

(3) Tarifs de référence pour les différents services

	Type de service	Spécifications	Frais d'installation	Abonnement mensuel	Tarif unitaire
(1)	téléphonie fixe	analogique	¥72.800	¥2.450	- communications locales (Nagoya) : ¥8,5 / 3mn - Nagoya -> Tokyo : ¥80 / 3mn - international (ex: USA) : ¥180 / 3mn pour les USA)
		numérique	¥72.800	¥3.630	
		analogique ("Lite")		¥3.090	
		numérique ("Lite")		¥2.240	
(2)	lignes spécialisées (numérique) : au Japon uniquement	vitesse : 128kb/s (métallique)	¥145.000		à partir de ¥28.000 par mois
		vitesse : 192kb/s (fibre optique)	¥205.600		à partir de ¥135.000 par mois
(3)	lignes spécialisées (analogique) : au Japon uniquement	2W : vitesse entre 2.400 b/s et 9.600 b/s ou 3,4 Hz	¥145.600		à partir de ¥8.400 par mois
		4W : vitesse entre 2.400 b/s et 9.600 b/s ou 3,4 Hz	¥145.600		à partir de ¥8.400 par mois
(4)	accès Internet	vitesse : 100MB max. (fibre optique)	abonnement au FAI	à partir de ¥7.800	Variable selon les formules et les fournisseurs d'accès
			communications téléphoniques	à partir de ¥10.100	
(5)	téléphonie mobile	Les tarifs (pour le Japon) varient selon les opérateurs, les abonnements, les heures, les zones d'appel et le destinataire des communications		à partir de ¥3.600 environ	à partir de ¥13 pour 27 secondes
(6)	téléphonie mobile en norme PHS	Les tarifs (pour le Japon) varient selon les opérateurs, les abonnements, les heures, les zones d'appel et le destinataire des communications		à partir de ¥1.900 environ	à partir de ¥10 par minute

(1) Les tarifs d'abonnement et de communication téléphonique ne comprennent pas les travaux d'installation, ni l'appareil téléphonique. Veuillez vous renseigner auprès de votre opérateur.

(2) Les tarifs pour les communications internationales varient selon les heures et les régions

appelées. Veuillez vous renseigner auprès de votre opérateur.

(3) Les tarifs mensuels des lignes spécialisées varient selon les opérateurs, les abonnements et les zones d'utilisation.

(4) L'abonnement au fournisseur d'accès Internet (FAI) ne comprend pas les périphériques informatiques, ni les frais de travaux d'installation, le cas échéant.

(5) Les tarifs de téléphonie mobile ne comprennent pas le prix du téléphone mobile.

(6) Les tarifs indiqués ci-dessus sont révisés périodiquement.

(7) Les opérateurs peuvent demander des pièces justificatives légalement obligatoires au moment de signer le contrat d'abonnement. Prière de vous renseigner au préalable auprès de votre opérateur .

2. Fréquences radio sur le site de l'EXPO 2005 AICHI

Les participants devront scrupuleusement respecter les dispositions prévues à l'article 44 du Règlement spécial No.10 concernant les émissions sur les ondes radio.

[Règlement Spécial No.10]

Article 44 : Autorisation d'émettre et d'exploiter une station radio

1. Les participants ne pourront établir une station radio ou installer du matériel haute-fréquence sans avoir obtenu au préalable les autorisations et permis stipulés par les Lois et règlements en vigueur au Japon, notamment la Loi sur la radiotéléphonie.

2. Les participants et les opérateurs de télécommunication devront obtenir l'accord préalable de l'Organisateur pour exploiter une station radio.

* En cas de brouillage des ondes du fait de l'utilisation à proximité de matériel sans fil (ex : microphone, etc.), prière de suivre les instructions de l'Organisateur.

3. Sécurisation des données

Les participants seront informés de la politique de l'Organisateur en matière de sécurisation des données dans un document séparé.

1	Nom de l'entreprise	Nippon Telegraph and Telephone West Corporation (NTT West)
2	Catégorie d'activités	Opérateur de télécommunication (activités de télécommunication et services connexes)
3	Chiffre d'affaires annuel	2215 milliards de yen (du 1er avril 2002 au 31 mars 2003)
4	Capital	312 milliards de yen
5	Effectifs	environ 14.750 personnes
6	Principaux services de télécommunication	Abonnements pour lignes analogiques, lignes numériques (RNIS), réseaux spécialisés, forfaits Internet, etc. Equipements de télécommunication (téléphones, etc.)
7	Nombre de succursales au Japon	1 siège, 16 succursales
8	Langues	japonais, anglais
9	Sites Internet (URL)	http://www.ntt-west.co.jp/index_f.html (site en japonais) http://www.ntt-west.co.jp/service_guide/index.html (site en anglais)
10	Service assistance clientèle	Oui
11	Contenu du service assistance clientèle, le cas échéant	Dépannage en cas de dysfonctionnement de la ligne. Appeler le 113 (japonais uniquement)
12	Contact	
	Service	Centre d'appel téléphonique NTT
	Adresse	Kami-Maezu Bldg. 4-9-60 Oosu, Naka-ku, Nagoya, Aichi-ken 460-8319
	Tél (appel à partir du Japon)	116 (Japonais, Anglais, Espagnol, Français, Portugais, Chinois) 0120-085-089 (japonais, anglais) appel gratuit
	Fax (appel à partir du Japon)	0120-085-069 (japonais, anglais) appel gratuit
	E-mail	2005expo-tel@nagoya.west.ntt.co.jp (japonais, anglais)

1	Nom de l'entreprise	KDDI Corporation
2	Catégorie d'activités	Opérateur de télécommunication
3	Chiffre d'affaires annuel	2.785 milliards de yen
4	Capital	141,851 milliards de yen
5	Effectifs	environ 9.000 personnes (personnel détaché non compris) au 1er avril 2003
6	Principaux services de télécommunication	Téléphonie fixe ("My Line"), Lignes spécialisées (RPV-IP), téléphonie mobile (service "au"), téléphonie mobile en norme PHS (collaboration avec DDI Pocket), accès Internet
7	Nombre de succursales au Japon	44 succursales
8	Langues	anglais, coréen, chinois, espagnol, tagalog, thai, portugais
9	Sites Internet (URL)	site en japonais : http://www.kddi.com , site en anglais : http://www.kddi.com/english/index.html
10	Service assistance clientèle	Oui
11	Contenu du service assistance clientèle, le cas échéant	Réponse en plusieurs langues sur un numéro d'appel gratuit (uniquement à partir du Japon). Service par fax et par e-mail également disponible.
12	Contact	
	Service	Solutions Réseaux du Chubu, Service commercial No.1 pour les entreprises
	Adresse	3-30-9 Uchivama, Chikusa-ku, Nagoya, Aichi-ken
	①Tél	Un opérateur répond aux numéros d'appel gratuits ci-dessous. Disponible de 9h00 à 20h00, y compris les dimanches et jours fériés
	anglais	0077-78-0081 (uniquement à partir du Japon)
	coréen	0077-78-0082 (uniquement à partir du Japon)
	chinois	0077-78-0086 (uniquement à partir du Japon)
	tagalog	0077-78-0063 (uniquement à partir du Japon)
	portugais	0077-78-7755 (uniquement à partir du Japon)
		de 9h00 à 18h00 (sauf dimanches et jours fériés)
	thai	0077-78-0066 (uniquement à partir du Japon)
	espagnol	0077-78-0051 (uniquement à partir du Japon)
	②FAX	de l'étranger : +81-52-977-3751
	③E-mail	Les sites Internet ci-dessous proposent un formulaire à remplir en cas de demande d'informations. -Pour éviter toute incompatibilité entre les différents environnements informatiques selon les langues, les questions par e-mail doivent être adressées en anglais uniquement. -Pour un traitement rapide de votre demande, prière d'annoncer en début de conversation téléphonique ou d'indiquer en objet ou en début de fax ou d'e-mail que votre requête est relative à l'EXPO 2005 AICHI.
	Téléphonie fixe	http://www.kddi.com/english/telephone/international/index.html
	DION (accès Internet)	http://www.dion.ne.jp/english/index.html
	au (téléphonie mobile)	http://www.au.kddi.com/english/customer/inquiry/index.html

1	Nom de l'entreprise	NTT DoCoMo Tokai, Inc.
2	Catégorie d'activités	Opérateur de télécommunication
3	Chiffre d'affaires annuel	461,164 milliards de yen
4	Capital	20,341 milliards de yen
5	Effectifs	947 personnes
6	Principaux services de télécommunication	•Téléphonie mobile (service "Mova" et "FOMA") •Téléphonie mobile en norme PHS •Radiomessagerie (Service "Quick Cast") •Téléphonie par satellite
7	Nombre de succursales au Japon	4 succursales (Nagoya, Shizuoka, Gifu, Mie) Points de ventes : 150 "DoCoMo Shop" et 140 "DoCoMo Mall"
8	Langues	japonais, anglais, coréen, chinois, portugais, espagnol
9	Sites Internet (URL)	site en japonais : http://www.docomo-tokai.co.jp site en anglais : http://www.nttdocomo.co.jp/english/index.shtml
10	Service assistance clientèle	Oui
11	Contenu du service assistance clientèle, le cas échéant	Un opérateur répond dans les langues suivantes : japonais, anglais, coréen, chinois, portugais et espagnol. Service par téléphone ou par e-mail uniquement.
12	Contact	
	Service	Centre clientèle de DoCoMo Tokai
	Adresse	Sakae Sun City Bldg, 4-1-8 Sakae, Naka-ku, Nagoya, Aichi-ken 460-8468, Japon
	Tél (appel à partir de l'étranger et à partir du Japon)	[Appels à partir du Japon] 0120-800-000 (numéro gratuit) : à partir des 4 départements de la région du Tokai 0120-239-360 (numéro gratuit) : à partir de tous les départements, sauf les 4 de la région du Tokai (Aichi, Gifu, Mie et Shizuoka) Horaires : de 9h00 à 20h00 en semaine, de 9h00 à 17h00 les samedis, dimanches et jours fériés [Appels à partir de l'étranger] 0120-005-250 (numéro gratuit) Horaires : de 9h00 à 19h00 en semaine, de 9h00 à 17h00 les samedis, dimanches et jours fériés ※Service gratuit en cas de demande de renseignements. ※Prière d'annoncer à l'opérateur que votre requête est relative à l'EXPO 2005 AICHI
	Fax	Service non disponible
	E-mail	http://www.docomo-tokai.co.jp/2004/pc/corporate_profile/otoiawase/otoiawase_frame.html Veuillez remplir le formulaire proposé sur le site ci-dessus pour toute demande d'informations.

1	Nom de l'entreprise	TU-KA Cellular Tokai Inc.
2	Catégorie d'activités	Opérateur de télécommunication
3	Chiffre d'affaires annuel	73,5 milliards de yen (pour l'année fiscale 2002)
4	Capital	3 milliards de yen
5	Effectifs	202 personnes
6	Principaux services de télécommunication	Téléphonie mobile, téléphonie automobile
7	Nombre de succursales au Japon	1 Siège, 6 succursales (dont Aichi, Gifu, Mie, Shizuoka)
8	Langues	japonais, anglais, portugais
9	Site Internet (URL)	http://www.tu-ka-tokai.co.jp/ (uniquement en japonais)
10	Service assistance clientèle	Oui
11	Contenu du service assistance clientèle, le cas échéant	Réponses par téléphone aux questions relatives aux abonnements, aux services et aux dysfonctionnements sur les téléphones mobiles TU-KA. •japonais : service de messagerie pré-enregistrée, service avec un opérateur •anglais, portugais : service avec un opérateur
12	Contact	
	Service	Centre clientèle
	Adresse	2-102-10 Matsuno, Atsuta-ku, Nagoya, Aichi-ken 456-8550, Japon
	Tél (appel à partir du Japon)	[Appel à partir du Japon] A partir d'un téléphone mobile TU-KA. : composer le 151 (appel gratuit) A partir d'un téléphone fixe : composer le 0077-788-151 (appel gratuit)
	Fax	non disponible
	E-mail	non disponible

1	Nom de l'entreprise	Vodafone K.K.
2	Catégorie d'activités	Opérateur de télécommunication
3	Chiffre d'affaires annuel	Non publié
4	Capital	26.791.833.000 yen
5	Effectifs	environ 3400 personnes
6	Principaux services de télécommunication	Téléphonie mobile
		Transmission de données
		Accès Internet
7	Nombre de succursales au Japon	1 siège, 8 succursales
8	Langues	japonais, anglais
9	Site Internet (URL)	http://www.vodafone.jp
10	Service assistance clientèle	Oui
11	Contenu du service assistance clientèle, le cas échéant	Centre d'appel téléphonique, points de vente
12	Contact	
	Service	Centre clientèle Vodafone
	Adresse	2-14-19 Meieki-minami, Nakamura-ku, Nagoya, Aichi-ken 450-8788, Japon
	Tél (appel à partir de l'étranger et à partir du Japon)	Appel à partir du Japon : 0088-241-157 Appel à partir de l'étranger : +81-3-5351-3491
	Fax	non disponible
E-mail	non disponible	